

TEXTE ADOPTE n° 10

«Petite loi»

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2001-2002

24 juillet 2002

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord du 20 août 1971 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites «INTELSAT» tel qu'il résulte des amendements adoptés à Washington le 17 novembre 2000.*

(Texte définitif.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 182, 328 et T.A. 93 (2001-2002).*

*Assemblée nationale : 40 et 104.*

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord du 20 août 1971 relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites «INTELSAT» tel qu'il résulte des amendements adoptés à Washington le 17 novembre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juillet 2002.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 40.